



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

Mesdames et Messieurs les Présidents.

**Au regard des dernières informations transmises par l'ANS, la campagne PSF 2021 peut commencer !**

Les structures affiliées à la FFTir peuvent solliciter une subvention pour mettre en place des projets en lien avec les priorités fédérales et les recommandations de l'ANS. Toutes les demandes doivent être formulées sur la plateforme [Le Compte Asso](#) avant le 27 mai 2021.

**Veillez vous rendre sur notre site pour découvrir la [note de cadrage](#) et toutes les [informations nécessaires](#) à la création d'un projet.**

La FFTir est dotée, au titre de son PSF 2021 (hors emploi, apprentissage et fonds territorial de solidarité), d'une enveloppe globale de **390 500 €** :

- Enveloppe base 2021 : 321 450 €
- Enveloppe complémentaire : 69 050 €

Nous vous prions de croire, chers Présidentes et Présidents, à nos cordiales salutations sportives.

[#TousAntiCovid](#)

Cordialement,

Gilles DUMERY  
Administrateur général ITAC  
0 - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR